

l'inter

Mensuel d'information des Diplômés de l'Université de Montréal



Me Jean-Claude Delorme,
président des Diplômés
de l'Université de Montréal

UNE DATE A RETENIR:

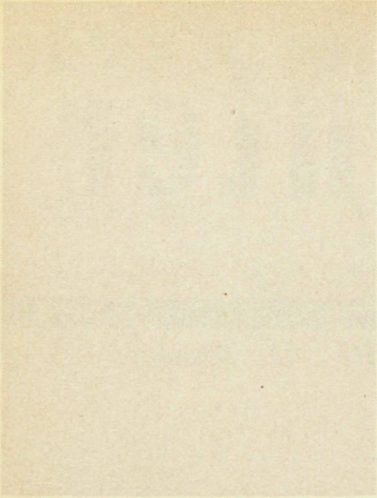
Jeudi, le 25 novembre à 7h. p.m.

Grande partie d'huîtres

voir page 6...

dans ce numéro...

- p. 2... Prochains voyages en Europe
- p. 3... Message du nouveau président
- p. 4... Notre dernière assemblée générale
- p. 7... Les règlements de notre association
- p. 13... Les Diplômés et le rapport Bladen



LES DIPLÔMÉS EN EUROPE

Trois cents diplômés ont profité, cette année, des voyages en Europe organisés par notre association. Un premier groupe, dont nous reproduisons ici la photographie, a quitté Montréal le premier août pour un voyage de vingt-huit jours. Le second s'est envolé le vingt-six septembre pour revenir le vingt-quatre octobre. Plusieurs personnes qui s'étaient enregistrées trop tard n'ont malheureusement pas pu obtenir de place à bord de ces deux avions nolisés. Nous nous en excusons et leur souhaitons meilleure chance la prochaine fois.

Afin, justement, de favoriser le plus grand nombre possible de diplômés, l'Association étudie le projet de porter à TROIS le nombre des affrètements organisés à destination de l'Europe. A cet effet, il importe que nous sachions LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE combien de diplômés sont intéressés à se joindre à notre groupe de voyageurs, au cours de la prochaine année et, surtout, quelles dates parmi celles suggérées, leur conviennent le mieux.

Il va sans dire que le questionnaire soumis ne constitue qu'un sondage d'opinion et que sa réponse ne saurait être considérée comme une demande officielle de réservation.

À retourner avant le 15 novembre 1965 au :

**COMITÉ DES VOYAGES, LES DIPLÔMÉS,
C.P. 6128, MONTRÉAL 3**

Messieurs,

Je serais intéressé à participer à l'un des voyages en Europe organisés par l'Association des Diplômés. La date suivante me conviendrait plus particulièrement :

..... DU 6 AU 27 MARS 1966

..... DU 28 AOUT AU 18 SEPTEMBRE 1966

..... DU 15 MARS AU 3 AVRIL 1966

..... DU 18 SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 1966

..... DU 25 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 1966

Il est entendu que la présente ne constitue pas une demande de réservation non plus qu'une promesse de l'Association d'organiser un voyage à toutes les dates suggérées ci-dessus.

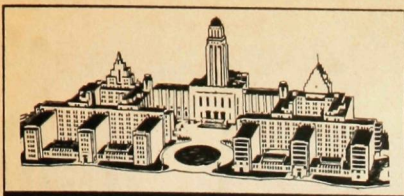
Nom:

Faculté

Année de promotion

Adresse

Tél. :



l'inter

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'Assemblée générale annuelle qui vient d'avoir lieu, marque, pour l'Association, le début d'une nouvelle année tout en nous permettant également de faire le bilan de l'année qui vient de se terminer.

L'Association a maintenant réussi, après quelques années d'hésitation, à faire le point et à déterminer ses objectifs d'une façon plus précise. Le travail qui s'est accompli au cours des deux dernières années sous la présidence de M. Jean-Guy Décarie, mon prédécesseur, constitue une base solide sur laquelle l'Association peut maintenant fonder un programme d'action à long terme. Personnellement, j'ai la ferme intention d'inviter mes collègues du Conseil d'administration à intensifier, dans toute la mesure du possible, l'action de l'Association sur les trois plans qui s'ouvrent à elle. Tout d'abord sur le plan strictement universitaire, il y aura lieu de poursuivre le dialogue déjà bien engagé avec l'Université de Montréal, de façon à être à tout moment conscient des problèmes que connaît cette institution et, partant, à pouvoir lui prêter toute l'aide dont nous pouvons disposer. Par ailleurs l'Association doit reconnaître qu'elle ne peut rester indifférente aux questions qui touchent, soit à l'ensemble de ses membres, soit à la collectivité universitaire comme telle.

L'Association s'est déjà manifestée à quelques reprises dans ce secteur au cours des dernières années ; cependant il faudra intensifier son rôle dans ce domaine, car c'est peut-être là que l'Association connaîtra sa véritable dimension. J'aurai l'occasion d'ailleurs de préciser davantage l'orientation que je voudrais donner à l'Association à ce sujet au cours d'articles ultérieurs. Qu'il me suffise de dire que ce n'est qu'en "s'extériorisant" que l'Association acquerra le prestige qui lui est absolument essentiel pour jouer un rôle vraiment significatif dans le milieu dans lequel elle évolue.

Enfin, l'Association a sans contredit certaines obligations envers ses membres et je crois qu'elle s'en est acquittée adéquatement jusqu'ici. Elle a, en effet, saisi chacune des occasions qui s'offraient à elle pour leur venir en aide ou leur permettre de se rencontrer au cours de diverses manifestations. L'année qui vient de se terminer a été particulièrement marquée par des événements de ce genre. Je crois personnellement que, dans ce domaine, l'Association a trouvé sa voie et qu'il ne s'agit plus maintenant que de la poursuivre, tout en se rappelant cependant que les responsabilités premières de l'Association ne sont pas vis-à-vis ses membres.

C'est à ces trois points que j'ai l'intention de m'employer au cours de l'exercice du mandat que l'on vient de me confier. Je suis particulièrement satisfait de la qualité et de l'enthousiasme de mes collègues du Conseil d'Administration et je suis pleinement confiant que nous réussirons à faire progresser l'Association, à condition cependant que nous puissions compter sur la collaboration d'un plus grand nombre de nos membres.

Pour être efficace, l'Association ne peut s'en remettre exclusivement au travail et aux efforts des douze membres du Conseil ; au contraire, il faudra que viennent se grouper autour du Conseil le plus grand nombre possible de Diplômés de façon à constituer un noyau plus important et plus représentatif de l'Association.

Jean-Claude DELORME (Droit 1959)
président.

L'INTER

"L'INTER", organe officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de "L'Inter" sont situés à 2910 avenue Maplewood, app. 24. Tél. 342-1311. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication. Ceux qui désirent nous faire parvenir des communiqués pour publication dans "L'Inter" doivent adresser leur envoi à : Les Diplômés, U. de M., C.P. 6128, Montréal 3.



Une forte assistance...

À l'assemblée **LES DIPL**

Un nouveau président

M. JEAN-CLAUDE DELORME, secrétaire et avocat-conseil de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, est né le 22 mai 1934 et a vécu à Montréal depuis. Il a fait ses études au Collège Sainte-Marie, à Montréal, et il a obtenu une licence en droit à l'Université de Montréal en 1959. Après une année de cléricature, il fut admis au Barreau de la province de Québec. Il devint membre de l'étude légale Martineau, Walker, Allison, Beaulieu, Tetley & Phelan, avocats montréalais bien connus.

Monsieur Delorme participe activement aux travaux de l'Université de Montréal en qualité de président de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal. Il a fait également partie de l'Association du Barreau Canadien, du "Canadian Club", de la Chambre de Commerce de Montréal et du "Montreal Board of Trade".

Au service de la Compagnie de l'Exposition depuis le 25 février 1963, il en est le plus ancien employé. Sa femme, Paule Tardif, exerce également la profession légale.



Monsieur Jean-Guy DECARIE offre ses vœux à son successeur.

générale annuelle

DIPLOMÉS VONT DE L'AVANT

1964-65: un solide point de départ

Un nouveau conseil

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. JEAN-GUY DÉCARIE, PRÉSIDENT SORTANT DE CHARGE

En 1964-65:
sept assemblées du Conseil,
huit assemblées de l'exécutif,
nombreuses réunions des diffé-
rents comités.
Engagement d'un secrétaire ad-
ministratif.
Déménagement du secrétariat et
réorganisation matérielle.
Négociations avec les autorités
universitaires pour la signature
d'une nouvelle entente.

13 novembre:
dégustation de vins et froma-
ges (200 personnes).

Décembre:
remise aux autorités universi-
taires d'un mémoire sur l'Asso-
ciation des Diplômés.

Janvier:
dîner-causerie de la section du
Québec des DUM.

Février:
participation à divers colloques

Avril:
participation des Diplômés au
comité de révision de la charte
universitaire.
Remise des prix Arthur-Vallée
et Gérard-Parizeau.

Mai:
Hommage à Mgr Irénée Lus-
sier (1,000 personnes).
Réception offerte aux finissants.

Juin:
participation de MM. Décarie
et Gravel au congrès annuel de
L'American Alumni Council.

Juillet:
Mise sur pied d'un comité char-
gé de préparer un colloque sur
le développement des universités
au Québec.

Août:
voyage en Europe (150 diplômés)

Septembre:
voyage en Europe (150 diplômés).
Voyage à la Manicouagan.
Transformation de l'INTER.
Assemblée générale annuelle.



Dans l'ordre habituel, assis: M. André Ouimet (B.A. 1941) **premier vice-président**, Me Jean-Claude Delorme (droit 1959) **président**, M. Jean-Guy Décarie (HEC 1948) **président ex-officio**; debout: M. Roger Duckett (pharmacie 1959), Dr Roger Dufresne (médecine 1936), M. Yves Guérard (sciences 1956) **secrétaire**, Me Claude Marchand (droit 1953) **trésorier**, M. Robert Baillargeon (poly. 1944) **deuxième vice-président**, M. Roger Lessard (poly. 1941), Mlle Renée Legris (lettres 1964), M. Pierre Tanguay (poly. 1950), M. Roger Desjardins (sciences 1945), M. Jean-Paul Marsan (pharmacie 1958).

INVESTITURE DU NOUVEAU RECTEUR

L'investiture officielle de Monsieur **Roger GAUDRY** comme nouveau recteur de l'Université de Montréal se fera le **samedi 11 décembre, à 15 heures.**

Précédée d'un défilé auquel participeront les délégués des autres universités et des sociétés savantes, les gouverneurs, les professeurs, les représentants des étudiants, des diplômés et des associés de l'Université, la cérémonie aura lieu dans l'Auditorium de l'Université et sera présidée par le Chancelier de l'Université, Son Eminence le cardinal Paul-Emile LEGER.

Le nouveau recteur recevra les hommages des invités et des représentants des groupements universitaires. Il fera ensuite connaître dans une allocution les grandes lignes du programme qu'il entend mettre en oeuvre pendant son rectorat.

La fête académique se terminera par la remise de doctorats honorifiques et sera suivie d'une réception pour les invités.



Une date à retenir pour tous les Diplômés:

Jeudi, le 25 novembre à 7 h. p.m.

GRANDE PARTIE D'HUITRES

**Endroit: Grand salon du Centre social
2332, rue Maplewood, Montréal**

Menu élaboré pour tous les goûts,

Musique appropriée, prix de présence

Prix du billet: \$5.00 (le couple: \$10.00)

Billets en vente au secrétariat des Diplômés,
2910, rue Maplewood, Ch. 24
Tél. 342-1311

**LE RECTEUR
HONORÉ PAR
LES ANCIENS
DE LAVAL**

**C'EST LE 23 OCTOBRE
PROCHAIN, A QUEBEC,
QUE LES ANCIENS DE
LAVAL RENDRONT HOM-
MAGE A MONSIEUR RO-
GER GAUDRY, DIPLOMÉ
DE QUEBEC. LA ME-
DAILLE DES ANCIENS
LUI SERA REMISE AU
COURS D'UN BANQUET.**

Les Diplômés de l'Université de Montréal

RÈGLEMENTS

I — DÉFINITIONS

Aux fins des présents règlements, les mots "Association", "Conseil", "Exécutif", "Facultés", "Écoles", "Diplômé" et "Professeurs" sont définis comme suit :

a) Le mot "Association" employé seul désigne "Les Diplômés de l'Université de Montréal".

b) Le mot "Conseil" employé seul désigne le Conseil d'administration de l'Association.

c) Le mot "Exécutif" employé seul désigne le Comité exécutif du Conseil d'administration.

d) Les mots "facultés" et "écoles" désignent les facultés de l'Université de Montréal, les écoles affiliées ou annexées à l'Université de Montréal, les spécialités relevant de ces facultés, écoles affiliées ou annexées et reconnues par le Conseil de l'Association.

e) Le mot "Diplômé" employé seul désigne l'ancien étudiant d'une faculté ou école à qui, après études faites dans telle faculté ou école, l'Université de Montréal a décerné un baccalauréat, une licence, une maîtrise, un diplôme d'études supérieures ou un doctorat. Il désigne aussi les diplômés de l'École des Beaux-Arts de Montréal ainsi que tous les anciens étudiants de l'ancienne section de Montréal des diplômés mentionnés ci-dessus.

f) Le mot "Professeurs" désigne les membres du personnel académique ou enseignant des facultés ou écoles.

II — MEMBRES

1. — Les Membres de l'Association sont de trois catégories :

- a) Les membres titulaires;
- b) Les membres adhérents;
- c) Les membres honoraires.

2. — Les membres titulaires sont les Diplômés au sens des présents règlements.

3. — Peuvent être admis à titre de membres adhérents, soit individuellement, soit collectivement, par résolution du Conseil :

- a) Les Professeurs non diplômés, au sens des présents règlements, en fonction ou à la retraite;
- b) Les anciens étudiants qui pendant au moins une année académique ont poursuivi des études ou des recherches dans l'une des facultés ou écoles.

4. — Peuvent être faits membres honoraires par résolution du Conseil, à cet effet, adopté par les deux tiers des membres présents à toute assemblée :

- a) Le détenteur d'un diplôme honorifique à lui décerné par l'Université de Montréal.
- b) Toute personne à la discrétion du Conseil vu l'intérêt qu'elle porte aux questions universitaires ou éducatives;

Nonobstant ce qui précède, toute décision du Conseil prise par application du présent article, n'a d'effet que sur acceptation écrite de la personne ainsi déclarée membre honoraire;

Un membre honoraire peut à la fois être membre titulaire ou adhérent mais il n'a en sa seule qualité de membre honoraire aucun droit de vote à l'assemblée générale et ne peut être élu au poste d'administrateur quoiqu'il puisse prendre part aux délibérations de toutes assemblées des membres.

5. — (abrogé)

6. — Tout membre peut se retirer de l'Association en faisant connaître par avis sa démission au Président, au Secrétaire ou au Conseil; à moins de

(Suite à la page 8)

stipulation contraire dans ledit avis telle démission prend effet du jour de sa réception.

Le membre démissionnaire, à compter de l'entrée en vigueur de sa démission, n'est assujéti à aucune des obligations et ne peut bénéficier d'aucun des privilèges attachés à la qualité de membre de l'Association.

Il peut réintégrer les cadres de l'Association en donnant avis écrit, à cet effet, au Conseil, au Président ou au Secrétaire, qui doivent communiquer tel avis au Conseil dans un délai raisonnable.

III — CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF

1. Les Affaires de l'Association sont administrées et dirigées par un Conseil d'Administration et par un Comité Exécutif.

2. — Le Conseil d'Administration peut nommer et/ou former tous comités qu'il juge utiles ou nécessaires et doit former les comités permanents prévus au présent règlement.

3. — Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif doivent être membres titulaires de l'Association.

IV — FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

1. — Le Conseil d'Administration a la direction générale des affaires de l'Association; il décide de toute question se rapportant aux biens de l'Association, autorise les dépenses à encourir, détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection des représentants des membres titulaires diplômés des facultés ou écoles au Conseil, et en général exerce tous les droits et pouvoirs de l'Association, le tout sous réserve des dispositions à ce contraire des présents règlements.

2. Le Comité exécutif exerce les pouvoirs que lui délègue le Conseil d'Administration. Il peut aussi prendre toute décision de nature administrative sous réserve de ratification subséquente par le Conseil sans préjudice aux droits des tiers.

V — COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de treize membres dont douze administrateurs élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle et du dernier Président sorti de charge ayant servi un terme complet.

VI — OFFICIERS

1. Les Officiers de l'Association sont le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et le trésorier de l'Association.

2. Les officiers sont choisis par et parmi les administrateurs lors d'une Assemblée spéciale du Conseil qui est tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

3. Le président et les deux vice-présidents doivent être des diplômés de facultés ou écoles différentes.

4. — Le président ou un des vice-présidents, le secrétaire et le trésorier doivent être domiciliés dans un rayon de 50 milles de Montréal.

VII — COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif se compose du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier.

VIII — VACANCES

1. Le membre du Conseil qui s'absente, sans raison acceptée par le Conseil, de trois assemblées consécutives, est considéré comme démissionnaire. Il en est de même pour tout membre du Comité Exécutif absent de deux assemblées consécutives de ce Comité.

2. Toute vacance au Conseil et au Comité Exécutif est remplie par le Conseil.

3. Tout administrateur peut démissionner de sa charge en donnant au Conseil avis par écrit à cet effet. Telle démission prend effet à compter du jour qui y est mentionné ou à défaut de telle mention, à la date fixée par le Conseil. Le secrétaire doit aviser le Conseil de telle démission aussitôt que possible et le Conseil procède alors à remplir la vacance créée par telle démission.

IX — PRÉSIDENT

Le président à la surveillance des affaires de l'Association; il fait partie de tout Comité nommé ou formé par le Conseil; il préside les assemblées de l'Association, du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Il ordonne la convocation des assemblées et veille à l'exécution des décisions qui y sont prises. A l'assemblée générale annuelle il fait rapport des activités de l'année écoulée.

X — VICE-PRÉSIDENTS

En cas d'absence ou d'incapacité de pouvoir d'agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par un des vice-présidents.

XI — SECRÉTAIRE

Le secrétaire agit comme secrétaire à toutes les assemblées et il en dresse procès-verbal. Il dresse et maintient à jour une liste des facultés et écoles mentionnées au règlement no 1, une liste des membres de l'Association, du Conseil, du Comité Exécutif et de tout autre Comité. Il a charge de la correspondance et il a la garde des livres, documents et archives de l'Association et ne peut s'en départir que sur résolution du Conseil l'y autorisant.

XII — TRÉSORIER

Le trésorier a charge des finances de l'Association, de la comptabilité ainsi que des affaires de banque.

XIII — VÉRIFICATEURS

Le ou les vérificateurs sont nommés chaque année à l'assemblée générale annuelle, ou à défaut, par le Conseil. Ils examinent les comptes et la comptabilité de l'Association de tout Comité, vérifient le bilan annuel et l'état des revenus et dépenses de l'Association et de ses Comités et font rapport au tout au Conseil qui soumet ensuite ce rapport aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

XIV — PRÉSIDENT HONORAIRE

Le président honoraire est nommé chaque année à l'assemblée générale annuelle ou, à défaut, par le Conseil.

XV — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle des membres a lieu dans le mois de juin de chaque année, à l'endroit et au temps fixés par le Conseil. Le secrétaire convoque cette assemblée au moyen d'un avis envoyé aux membres dont les noms et adresses figurent sur nos listes. Cet avis doit être déposé à la poste au moins quinze jours avant la date fixée pour l'Assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date, l'heure de l'Assemblée.

XVI — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

1. Le président, un des vice-présidents, deux membres du Conseil d'Administration ou dix membres titulaires peuvent en aucun temps requérir le secrétaire de convoquer une assemblée générale spéciale des membres. Le règlement no XVI s'applique à toute assemblée générale spéciale, cependant l'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit mentionner le ou les objets pour lesquels elle est convoquée.

2. L'assemblée générale annuelle peut aussi être une assemblée générale spéciale.

XVII — VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Dans toute assemblée générale, seuls les membres titulaires ont droit de vote et au cas d'égalité des voix, le président a vote prépondérant.

XVIII — QUORUM AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le quorum à toute assemblée générale ou spéciale est de 25 membres titulaires.

XIX — ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les assemblées du Conseil d'Administration sont tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire. Ces assemblées sont convoquées par le Secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres du Conseil à l'adresse inscrite sur la liste de ces membres, et déposé à la poste au moins 3 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'Assemblée et contenir l'ordre du jour.

Le quorum à toute assemblée du Conseil est de sept administrateurs. Tous les administrateurs ont droit de vote et au cas de partage égal des votes, le Président de l'Association à voix prépondérante.

XX — ASSEMBLÉES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les assemblées du Comité exécutif sont tenues sur convocation verbale de 24 heures. Le quorum à ces assemblées est de 3 membres.

XXI — COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS

Un comité dit du "fonds des anciens" sera formé par le Conseil avec les pouvoirs que lui accordera le Conseil.

XXII — SIGNATURES

Tous chèques, billets, traites, lettres de change, connaissements, endossements et autres effets de commerce, contrats, actes et documents requérant la signature de l'Association seront signés par le président ou l'un des vice-présidents et contresignés par le secrétaire ou le trésorier ou par un secrétaire administratif. Tous les documents ainsi signés seront une preuve que leur signature était requise par l'Association, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve.

XXIII — EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier se termine à la même date que l'exercice financier de l'Université de Montréal.

XXIV — SIÈGE SOCIAL

Le Siège social est établi sur l'île de Montréal, à l'endroit que le Conseil d'administration désigne par résolution.

FONDS COURANT

BILAN AU 31 MAI 1965

ACTIF

DISPONIBILITÉS

Argent en caisse et en banque	\$34,491.81	
Comptes à recevoir	<u>461.82</u>	\$34,953.63

MOBILIER ET AGENCEMENT, moins
amortissement accumulé

403.66

TOTAL DE L'ACTIF

\$35,357.29

PASSIF

EXIGIBILITÉS

Comptes à payer	\$ 3,914.14	
Dû au Fonds des Anciens	1,607.07	
Dépôts de voyageurs	\$37,780.00	
Moins : acomptes sur louage d'avions	<u>20,800.00</u>	<u>16,980.00</u>
		\$22,501.21

AVOIR

Solde au 31 mai 1964	10,606.88	
Ajouter : Excédent des revenus sur les dépenses — état ci-dessous	<u>2,249.20</u>	<u>12,856.08</u>

TOTAL DU PASSIF

\$35,357.29

ÉTAT DES REVENUS ET DEPENSES

pour l'année terminée le 31 mai 1965

REVENUS

Voyage en Europe (1964)	\$33,219.45	
Dégustation de vins	1,392.00	
Hommage au Recteur	5,070.00	
Autres revenus	<u>53.19</u>	\$39,734.64

DÉPENSES

Voyage en Europe (1964)	29,000.00	
Dégustation de vins	1,230.34	
Hommage au Recteur	4,934.14	
Radiation du compte dû par l'Univer- sité de Montréal	1,708.41	
Autres dépenses	<u>612.55</u>	<u>37,485.44</u>

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

\$ 2,249.20

Approuvé au nom du Conseil d'Administration
Jean-Guy DÉCARIE
président

Pierre DURANCEAU
trésorier

LA BIBLIOTHÈQUE DE JEAN BÉRAUD

La bibliothèque personnelle de Jean Béraud, critique dramatique à "La Presse", récemment décédé, a été remise à l'Université de Montréal par sa fille, madame Sylvia LaRoche-Gialoretto.

Comprenant plus de mille volumes, l'ensemble comporte des ouvrages extrêmement rares qui seront d'un précieux secours aux habitués de la bibliothèque de l'Université de Montréal. Signalons parmi les documents qui seront versés aux dossiers du Centre de documentation des lettres canadiennes - françaises, une collection complète de tous les programmes de théâtre des spectacles présentés à Montréal depuis vingt ans; aussi un impressionnant cahier comprenant des coupures de presse, des annonces de spectacles et divers articles concernant le théâtre à Montréal, dont certains remontent à 1896.

Signalons aussi plusieurs vieilles éditions complètes et annotées des oeuvres de Racine, Molière, Corneille et Shakespeare, une édition de 1623 de "L'Art poétique" de Boileau et une édition du "Registre de La Grange" (journal de la Comédie française au temps de Molière).

Prenant la parole lors de la remise de la bibliothèque, le recteur, M. Gaudry, a souligné l'importance d'un tel don pour l'Université et il a formulé le voeu que ce geste inspire d'autres bienfaiteurs éventuels.



Réunion des D.U.M. (section de Québec)

Samedi, 23 octobre prochain,
au Pavillon Pollack de l'Université Laval

4 heures : Assemblée annuelle

5 heures : Vin d'honneur en présence de plusieurs représentants de Montréal

Billets : \$2.00 en vente chez :

Mlle Huguette Marcoux
2202, chemin Ste-Foy
Tél. 683-0328

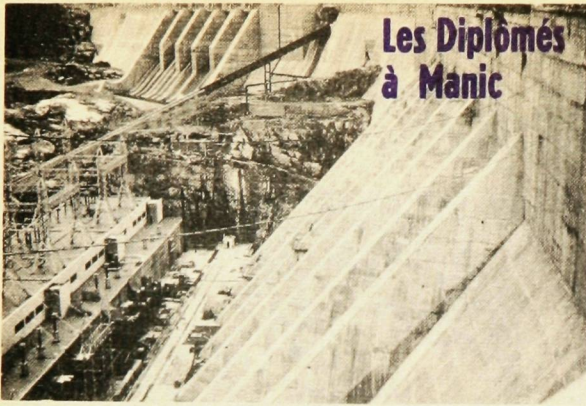
M. Wilbrod Langlais
253, rue Saint-Paul
Tél. 522-2550

M. Maxime Langlois
466 de la Couronne
Ch. 505
Tél. 529-9971

à propos de

La Fondation BARIL

Dans notre article sur le Dr Roger Barré, en septembre dernier, il était fait mention de la fondation Georges Baril. A ce sujet, ce dernier tient à souligner que c'est grâce à la générosité des amis et anciens élèves du Dr Baril que la somme de \$2,000.00 a été recueillie et que son rôle à lui s'est limité à suggérer cette initiative, à recueillir les fonds et... à y contribuer.



Le temps des discours est fini

par Pierre Tanguay, ing.,
Président du comité du voyage

Pour sa première visite industrielle officielle, l'A.D.U.M. ne pouvait mieux choisir qu'un voyage à Manicouagan.

C'est probablement le plus grand chantier actuellement en marche dans le monde entier. Et ce chantier est dirigé par des diplômés de l'Université de Montréal dont le plus âgé n'a pas quarante-cinq ans ! C'est sûrement là que la révolution tranquille du Québec prend tout son sens. Le temps des discours est fini : on assiste déjà aux réalisations. Et quelles réalisations !

Le choix de 46 invités pris dans une liste de 25,000 membres posait des problèmes très ardues. Nous avons commencé par les gouverneurs, le recteur, l'administration et le conseil de l'Association des Diplômés. Nous avons ensuite invité des représentants des diverses corporations et associations d'anciens de facultés de l'Université. Enfin, nous avons offert ce privilège à beaucoup de diplômés éminents dans leur spécialité respective et susceptibles de rendre service un jour ou l'autre à notre association et à l'Université.

Comme la fin de septembre est une période d'activités intenses dans tous les domaines, plusieurs, parmi ceux qui avaient déjà accepté notre invitation, ont dû se désister au dernier moment.

Après l'annonce du voyage parue dans le dernier numéro de l'Inter, nous avons reçu plusieurs demandes de personnes très désireuses de faire partie du voyage. Nous sommes bien heureux de dire que nous avons pu satisfaire TOUTES ces demandes.

La réception que nous ménageait le service des relations extérieures de l'Hydro-Québec à Manic 5 fut tout simplement mémorable. Visite bien organisée sous la direction de guides dévoués, coquetels, ban-



quets, rien n'y manquait. Tous ceux qui l'ont voulu ont pu avoir des contacts humains très intéressants avec tout le personnel : avec les ingénieurs du projet accompagnés de leurs épouses autant qu'avec les contremaîtres et les ouvriers. Ces contacts se sont prolongés fort avant dans la nuit de samedi à dimanche, tant au Club des Contremaîtres que dans les roulottes du lac Louise et même dans les coffrages du barrage à voûtes multiples. . .

Dimanche matin, un peu trop tôt pour plusieurs visiteurs qui venaient à peine de s'endormir, nous reprenions le préhistorique C-46 de Nordair pour franchir d'un coup d'aile la distance de 135 milles qui nous sépare de Hauterive. Même cérémonie qu'à Manic 5 : autobus fourni par l'Hydro, coquetel, repas, explication de la maquette et visite du barrage de Manic 2.

Cette fois, le barrage est terminé, mais on voit les différents stades de la construction des huit turbines dont deux fonctionnent déjà. On visite aussi le poste de contrôle et de transformation d'où est dirigée l'énergie vers Lévis et Boucherville. On vient de faire les essais de transport à 735,000 volts : ces lignes entreront en exploitation dès cet automne.

La tournée se termine par un peu de tourisme à Baie-Comeau, Hauterive, ainsi qu'aux barrages Manic 1 et McCormick.

Vous avez lu sûrement ailleurs un compte rendu de la causerie très au point que nous fit monsieur le Recteur au banquet de Manic 5. Tout au cours du voyage, chacun a pu causer longuement avec monsieur Gaudry en toute simplicité. Tous ont été charmés par sa pensée claire, son humanisme et son dynamisme.

Ce fut peut-être la partie la plus profitable de cette randonnée: les solides amitiés que nous avons liées entre nous autant qu'avec les réalisateurs de cette oeuvre titanessque qu'est le complexe Manic-Ou-

tardes. Nous ferons un autre voyage, l'année prochaine !



UN DOCUMENT D'UNE IMPORTANCE CAPITALE

LES PRINCIPAUX POINTS DU RAPPORT

— Les frais généraux des universités s'élèveront à \$2,032,000,000.00 en 1975 comparativement à \$537,000,000.00 en 1964-65.

— Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient porter leur aide aux universités à \$1,704,000,000.00 d'ici 1975.

— L'aide fédérale devrait être de \$330,000,000.00 au cours du prochain exercice financier, soit une aide quatre fois plus importante que celle accordée aujourd'hui.

— Nomination d'un ministre fédéral de l'enseignement supérieur pour coordonner les programmes d'aide avec les provinces.

— L'aide fédérale devrait être portée de \$2.00 à \$5.00 per capita immédiatement et être augmentée d'un dollar par année par la suite.

— Création d'un fonds d'investissement de \$100,000,000.00 par année.

— Allègement fiscal pour les étudiants et leurs parents.

— En 1975, le nombre des étudiants des universités atteindra 461,000 comparativement à 180,000 l'an dernier.

La position des Diplômés

PAS DE PROGRAMMES CONJOINTS DANS L'ÉDUCATION

Le rapport de la commission Bladen constitue un document d'une importance capitale pour comprendre le problème financier des universités canadiennes et l'on doit se réjouir qu'il ait attiré l'attention des gouvernements et du public sur cette importante question.

Les études fouillées qui l'ont précédé permettent de mesurer la gravité de la situation et pourraient certes servir de base à l'élaboration d'une saine politique de développement de l'enseignement supérieur. En insistant sur le caractère urgent des besoins, le rapport Bladen apporte une caution non négligeable à tous ceux qui se préoccupent de ce sujet et qui réclament une aide accrue de la part du pouvoir public.

Tout en se réjouissant de la lumière apportée par la commission Bladen, on ne peut, par contre, que s'étonner du caractère anticonstitutionnel de certaines solutions proposées comme, par exemple, la création d'un ministère fédéral de l'enseignement supérieur ou l'établissement d'un fonds fédéral d'investissement...

Quel que soit le canal utilisé par le pouvoir central pour intervenir dans le domaine éducatif, le principe même de cette intervention est nettement anticonstitutionnel et aucune espèce de plan conjoint ne pourra la justifier.

Dans cette perspective, les Diplômés de l'Université de Montréal se réjouissent de la rapide intervention du ministre Gérin-Lajoie. En faisant savoir rapidement que le Québec se prévaudra de son droit d'option et réclamera une plus large part de l'assiette fiscale pour atteindre le même but, le ministre a montré que le Québec entend bien faire respecter ses prérogatives exclusives dans le domaine de l'éducation.

Au cours d'un prochain colloque sur le thème "Université d'aujourd'hui, Québec de demain", les Diplômés de Montréal étudieront l'ensemble des problèmes du développement des universités québécoises et préciseront le contexte dans lequel certaines recommandations de la commission Bladen devront être appliquées... par le Québec exclusivement.

Réactions diverses

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC :

"Il n'y a pas de problème... Nous allons adopter l'attitude de l'"opting out", c'est-à-dire du système de compensation fiscale qui nous permet de récupérer dans le champ des impôts l'argent que le gouvernement fédéral voudrait remettre à des institutions dépendant directement des provinces... Il n'est pas question que le gouvernement fédéral subventionne directement les institutions d'enseignement."

LES PROFESSEURS DE L'U. de M.

"Les recommandations de la commission Bladen ne tiennent pas suffisamment compte de l'existence du Québec: elles auraient pu être conçues dans un quelconque Etat unitaire ou centralisé, mais non pour une fédération dont le caractère biculturel ne devrait plus être contesté... (Ces recommandations) sapent les fondements de l'autonomie du Québec."

UNIVERSITE de la SASKATCHEWAN

"C'est une bonne nouvelle."

UNIVERSITE DE TORONTO

"Il est bon d'apprendre que les dirigeants de nos partis politiques nationaux sont conscients du fait qu'il faut accorder une aide financière à ceux qui peuvent se développer grâce à des études supérieures."

UNIVERSITE BISHOP (Québec)

"Tout ce qui peut être fait pour aider les gens qui ont du talent est profitable."

LE DEVOIR (PAUL SAURIOL)

"(Si les provinces anglaises acceptent l'intervention fédérale dans l'éducation)... ce n'est pas le Québec qui se place à l'écart ou en marge des autres, mais ce sont les provinces anglaises..."

LA PRESSE (CYRILLE FELTEAU)

"Les premiers pas timides sur ce terrain glissant (intervention fédérale dans l'éducation) pourraient devenir de grandes enjambées si l'administration fédérale mettait à exécution les principales recommandations du rapport..."

NOUVELLES DE L'UNIVERSITÉ

SCIENCES POLITIQUES

M. Jean MEYNAUD

nommé professeur titulaire

Né en France, M. Jean MEYNAUD fit ses études universitaires à Aix-en-Provence et à Paris. Docteur en droit de l'Université de Paris, il est également diplômé et lauréat de l'École libre des sciences politiques.

Avant sa nomination au département de sciences politiques de l'Université de Montréal, le professeur Meynaud a occupé divers postes dans l'enseignement : titulaire de la chaire des sciences politiques à l'Université de Lausanne et à l'École Pratique des Hautes Etudes de Paris, maître de conférences à l'École Libre des sciences politiques et à l'Institut d'études politiques de Paris, professeur aux universités d'Aix-en-Provence, d'Amsterdam, de Genève, à l'École nationale de télécommunications de Paris et à l'Institut des hautes études internationales de Genève.

M. Meynaud a de plus occupé de hautes fonctions administratives dans divers organismes français et internationaux. Ancien président de l'Association internationale de sciences politiques, il fut secrétaire général de la Fondation nationale des sciences politiques, de l'Association française de sciences politiques, du Centre d'études économiques de l'École Pratique des Hautes Etudes. Administrateur du Service d'étude de l'activité économique et de la situation sociale et membre élu du Comité national de la recherche scientifique (Groupe des études juridiques et économiques), M. Meynaud a également été consultant de l'UNESCO, de l'OECE, de la Communauté économique européenne, etc.

Membre du Comité de rédaction de la **Documentation politique internationale**, il est bien connu pour ses nombreuses publications sur les groupes de pression, et pour ses études politiques internationales. Citons en particulier **L'Introduction à la science politique**, ouvrage traduit en espagnol, et une récente étude sur la Grèce, abondamment commentée. M. Meynaud avait donné il y a quelques années une série de cours à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, à titre de professeur invité.

Pharmacie

M. Roger LAROSE

honoré par l'O.M.S.

M. Roger LAROSE, ancien doyen de la Faculté de pharmacie et membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal, vient d'être réinscrit au Tableau d'experts de l'Organisation Mondiale de la Santé de la Pharmacopée internationale, pour une nouvelle période de 5 ans.

Les personnalités inscrites sont priées de faire bénéficier l'O.M.S. de leurs connaissances et de l'informer des progrès importants accomplis dans leur spécialité, notamment à l'intérieur du pays où elles exercent leur activité. Elles s'engagent à fournir, par correspondance et sans rémunération, des renseignements ou des rapports techniques sur les progrès accomplis dans leur spécialité.

C'est le second mandat de M. LAROSE à l'O.M.S.

La Conférence Canadienne des Facultés de Pharmacie, à sa réunion annuelle en août, vient également de nommer M. LAROSE membre honoraire à vie. Cet honneur n'a été accordé que 6 fois depuis 1942, et M. LAROSE est la deuxième personnalité universitaire d'expression française à recevoir ce titre.

MUSIQUE

La faculté de musique installée à la salle
CLAUDE-CHAMPAGNE

La Faculté de musique de l'Université de Montréal sera dorénavant installée dans la partie ouest de l'édifice Vincent-d'Indy, là où se trouve la salle Claude-Champagne.

C'est l'entente qui vient d'être conclue entre l'Université et les RR. SS. des Saints Noms de Jésus et de Marie ont fermés et à la Faculté de donner tout son enseignement dans ces nouveaux locaux à la rentrée de septembre.

La Faculté disposera de bureaux et de salles à son usage exclusif : bibliothèque, laboratoire d'acoustique, salle de lecture, studios, bureaux de professeurs, secrétariat, etc. L'on sait que la Faculté dispense son enseignement au niveau du baccalauréat, de la licence et du doctorat.

Logée depuis quelque temps dans une maison de la rue Maplewood, la Faculté aura pour nouvelle adresse : 210 chemin Bellingham, porte voisine de l'entrée principale de l'immeuble.

L'inauguration officielle des nouveaux locaux aura lieu plus tard.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS

Nouveau comité exécutif

L'Association des professeurs de l'Université de Montréal élit dernièrement les membres de son comité exécutif pour l'année 1965-66. Il est maintenant composé comme suit :

Président : M. Michel BRUNET, professeur titulaire et directeur du département d'histoire de la Faculté des lettres;

Vice-président : Me Jacques-Yvan MORIN, professeur agrégé à la Faculté de droit;

Secrétaire : Dr Gérard de MONTIGNY, professeur titulaire et vice-doyen de la Faculté de chirurgie dentaire;

Trésorier : M. Abel GAUTHIER, professeur titulaire au département de mathématiques de la Faculté des sciences;

Secrétaire-correspondant : M. Yvon SICOTTE, professeur adjoint au département de chimie de la Faculté des sciences;

Ex-président : M. Jacques HENRIPIN, professeur agrégé et directeur du département de démographie de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques.

PSYCHOLOGIE

Subvention à madame

THERESE GOUIN-DECARIE

Le Conseil des recherches médicales d'Ottawa accordait récemment une subvention de \$16,000 à madame Thérèse GOUIN-DECARIE, professeur à l'Institut de psychologie et à l'École normale supérieure de l'Université de Montréal, pour lui permettre de continuer des recherches portant sur l'évaluation du potentiel intellectuel et affectif de l'enfant "thalidomidien" et sur les réactions psychiques des parents en fonction des handicaps des enfants.

Récemment promu professeur titulaire, madame Guoin-Décarie poursuit ses travaux avec une équipe de chercheurs de l'Institut de réhabilitation dont le directeur exécutif est le docteur Gustave Gingras qui assure la réhabilitation des 33 enfants affectés par la thalidomide venant de l'est du Canada.

Madame Guoin-Décarie a été invitée à présenter une communication au troisième séminar international du Tavistock Institute of Human Relations portant sur les relations mère-enfant, qui a lieu présentement à Londres.

DES COURS POUR TOUS

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

Civilisation	<i>Civilisations extrêmes-orientales : le Japon</i> <i>Civilisation française</i> <i>Connaissance de l'Amérique latine</i>
Droit	<i>Culture juridique — 1re année</i> <i>Culture juridique — 2e année</i>
Lecture rapide	<i>Lecture rapide</i>
Linguistique	<i>Art oratoire (Le français parlé)</i> <i>Français écrit I</i> <i>Français écrit II</i>
Littérature	<i>Le théâtre grec</i> <i>Des livres et des hommes</i> <i>Le héros de roman et la société</i>
Cinéma	<i>Eisenstein</i> <i>Les cinéastes du récit</i>
Philosophie	<i>Philosophes d'hier et d'aujourd'hui</i> <i>Philosophie morale et psychanalyse</i>
Théologie	<i>Culture théologique</i>
Psychologie	<i>Psychologie de l'enfant</i> <i>Psychologie de l'adolescent</i> <i>Psychologie de la personnalité</i> <i>Aspects psychologiques de la vie conjugale</i> <i>Laboratoire en dynamique de groupe</i> <i>Psychologie des relations interpersonnelles</i>
Anthropologie	<i>Aspects de la colonisation I</i> <i>Hommes et mondes: cycle d'initiation à l'étude des peuples</i> <i>et des civilisations</i>
Criminologie	<i>Introduction à la criminologie</i> <i>Criminologie clinique I</i> <i>Éléments de pénologie et criminologie clinique II</i> <i>Évolution de la pensée pénale et criminologique contemporaine</i>
Relations industrielles	<i>Problèmes de relations industrielles</i> <i>Économie du travail</i> <i>Administration du personnel</i> <i>Principes d'administration et de l'organisation</i> <i>Législation du travail et de l'emploi</i>
Relations publiques	<i>Relations publiques</i>
Sciences politiques	<i>Introduction à la politique</i>
Sociologie	<i>Introduction à la sociologie</i> <i>Sociologie des communications de masse</i> <i>Sociologie du Canada français</i>
Cours de perfectionnement et de formation professionnelle	<i>Guides touristiques</i> <i>Inspection sanitaire</i> <i>Institut de traduction</i> <i>Professeurs d'élocution</i> <i>Programmation</i> <i>Recherche opérationnelle</i> <i>Travailleurs en loisir</i>

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
CASE POSTALE 6128, MONTRÉAL 3
TÉL.: 733-9433 et 733-8573 (cours d'anglais
- français - Institut de traduction) —
733-9951 (autres cours)



LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Octobre 1965 — No 3

ÉTUDES FRANÇAISES

Revue publiée par le Département d'études françaises de la Faculté des lettres, consacrée aux lettres françaises et canadiennes-françaises.

Au sommaire :

Nicole DESCHAMPS, Les "anciens Canadiens" de 1860: une société de seigneurs et de va-nu-pieds. — Glen SHORTLIFFE, Gérard Bessette, l'homme et l'écrivain. — Bernard BEUGNOT, La Fontaine et Montaigne: essai de bilan. — Maurice REGARD, La critique des créateurs. — Vincent THERRIEN, L'imagination de Georges Duhamel d'après la *Chronique des Pasquier*.

CHRONIQUES :

LETTRES FRANÇAISES, par Madeleine MARMIN.

LETTRES CANADIENNES-FRANÇAISES, par Jean ÉTHIER-BLAIS.

NOTES DE LECTURE :

Pascal, *Oeuvres complètes*. — Maija Lehtonen, *l'Expression imagée dans l'oeuvre de Chateaubriand*. — André Vachon, *le Temps et l'espace dans l'oeuvre de Paul Claudel*. — Roger Fayolle, *la Critique*. — Georges Poulet, *Sur le point de départ*.

BIBLIOGRAPHIE DES LETTRES CANADIENNES-FRANÇAISES, par Réginald HAMEL.

3 numéros par an : février - juin - octobre

Le numéro : \$1.00

En vente partout

L'abonnement : \$3.00

L'abonnement donne droit au fascicule annuel de la bibliographie des lettres canadiennes-françaises.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom

Adresse

Les Presses de l'Université de Montréal
Case postale 6128, Montréal 3, Canada.

LES PRESSES DE L'A.G.E.U.M.

invitent les diplômés à se procurer

EXISTENCE et PENSÉE

(De Kierkegaard à Sartre et de Valéry à Claudel)

Entretiens sur les philosophies et sur quelques poètes de l'existence.

par JEAN WAHL

professeur honoraire à la Sorbonne

directeur de la revue "Métaphysique" et de "Morale"

Prix : \$1.25

Publié en 1963

BON DE COMMANDE

Ci-joint la somme de /00 pour exemplaire(s)

NOM

ADRESSE

Faire chèque ou mandat à l'ordre de A.G.E.U.M.

2222 Maplewood, Montréal.